RASSEMBLEMENT NATIONAL THAÏLANDE-BIRMANIE





Reportées d'un an dans le contexte de la crise sanitaire, les élections consulaires – aujourd'hui élections des conseillers des Français de l'étranger – ont été fixées au 30 mai 2021.

D'une année à l'autre, notre liste se présente inchangée à vos suffrages.

En activité ou retraités, elle se compose de membres du corps enseignant, médical ou administratif et de professions libérales.

Nous tous avons en commun d'être durablement établis en Thaïlande et d'avoir la France au cœur.

Aimer les autres et vouloir vivre avec eux, c'est d'abord se connaître et s'aimer soi-même. C'est sur notre attachement à la France et à ses valeurs qu'est posé, dans nos pays d'accueil, le cadre de nos vies de Français du bout du monde.

Avec le Rassemblement National, protégeons-le et participons tous, d'où nous sommes, au renouveau de notre patrie.



Éric MINÉ, votre élu depuis 2014

FIERS D'APPARTENIR À LA COMMUNAUTÉ NATIONALE

Fin du « deux poids, deux mesures ».

Nos compatriotes de l'étranger ne sont pas des Français de seconde zone.

Au motif que nous ne résidons pas sur le territoire national, nous ne saurions avoir moins de droits qu'un clandestin en France en matière de santé, de protection sociale ou d'enseignement.

Quand plus de 50 % de nos compatriotes sur le territoire français ne paient pas d'impôts sur le revenu, les Français de l'étranger n'ont pas non plus à être assujettis à une taxation discriminatoire (telle qu'avait voulu, par exemple, imposer le pouvoir LREM, au premier euro perçu, sur la base du rapport dit « Genetet »).

>> Sauvegarde du service public.

La France dispose d'un réseau diplomatique, consulaire et d'enseignement parmi les tout premiers au monde, il doit être pérennisé dans l'ensemble de ses attributions et accessible à tous les Français, sans distinction d'âge ou de situation.

Toute élection au suffrage universel est politique. En votant le 30 mai pour notre liste, vous participerez au grand mouvement national d'opposition au pouvoir LREM en place."

UN SCRUTIN POLITIQUE

Le conseiller des Français de l'étranger n'est pas seulement un « élu de proximité ».

Fin juin, un mois à peine après votre vote, les 442 conseillers fraîchement élus des 130 circonscriptions consulaires dans le monde désigneront 90 d'entre eux pour siéger à l'Assemblée des Français de l'Étranger (AFE), chambre qui se réunit deux fois par an à Paris.

Ces « super conseillers » seront, eux, en contact direct avec le gouvernement sur les sujets qui vous concernent et seront dès lors rangés par groupes selon leurs affiliations.

Les conseillers que vous élirez le 30 mai 2021 formeront aussi l'essentiel du collège électoral des 12 sénateurs des Français établis hors de France.

Les mandats des sénateurs étant renouvelés par moitié tous les trois ans, les élus que vous aurez choisis fin mai auront à en désigner 6 selon les couleurs partisanes qu'ils afficheront. Ces sénateurs seront ensuite à même d'influer directement sur les décisions gouvernementales qui seront prises à votre égard, leur appartenance guidant bien souvent leurs choix.

Ne vous trompez pas de vote et ne vous laissez pas abuser par des candidatures prétendument « apolitiques » qui cacheront leur étiquette à cette fin.

NOUS SOMMES LÀ: COLISTIÈRES ET COLISTIERS



2. Carole BAUDUIN
Directrice financière
École française
internationale de Pattaya



3. Axel GAUTHIER Professeur de Français à Bangkok



4. Josseline DROUART Retraitée de la communication



5. Didier TREUTENAERE Écrivan



6. Alice CHAPELOT Retraitée infirmière



7. Alain BOIS Retraité

LISTE SOUTENUE PAR THIERRY MARIANI ET LA DROITE POPULAIRE



C'est toujours avec une grande sympathie, voire une certaine nostalgie, que j'évoque nos compatriotes d'Asie et particulièrement vous tous, de Thailande, où je me suis rendu de nombreuses fois.

Je connais vos soucis, vos espérances aussi qui rejoignent les miennes pour la France. Chacun à notre niveau œuvrons à son redressement, la liste que mène mon ami Éric Miné y concourt. Le 30 mai, votre vote comptera. "



Thierry Mariani, député européen, ancien député de la 11^e circonscription des Français de l'étranger, président de la Droite Populaire

NOTRE SANTÉ

CFE: conçue après-guerre comme une caisse mixte État - privé devant être le prolongement de la sécurité sociale pour les Français de l'étranger, l'évolution récente de la CFE tend à en faire une compagnie mondiale d'assurances comme les autres, soumise à la pression concurrentielle.

La prise en charge des assurés bénéficiant du 100 % passe ainsi à 80 % en Thaïlande si l'intéressé ne fait pas l'avance des frais, l'incitant dès lors à prendre une assurance complémentaire coûteuse, requérant des conditions d'âge.

De même, le montant des cotisations ne dépendant plus des revenus mais de l'âge, c'est la collectivité publique qui se substitue dorénavant à la caisse pour le soutien aux moins nantis, par le truchement de la « catégorie aidée » demandée directement à l'Ambassade.

Dans le respect de notre principe de sauvegarde du service public et en faveur de l'ensemble de nos compatriotes établis hors de France, nous souhaitons ainsi une remise à plat du rôle de la Caisse des Français de l'Étranger vis-à-vis de ses adhérents.

NOS RETRAITES

Cotisation d'assurance maladie « Cotam »:

imposé sans distinction à tous les retraités, ce prélèvement doit devenir une option librement choisie: celui qui décide de ne jamais faire appel au système sanitaire français ne doit pas en être redevable.

Certificats de vie:

depuis une circulaire de 2002, la CNAV n'autorise pas la double signature de l'attestation d'existence qui doit provenir soit du réseau consulaire soit des autorités locales, la règle gouvernementale française étant de privilégier les autorités du pays de résidence au détriment des nôtres.

Pour préserver notre souveraineté et faciliter les démarches de nos compatriotes retraités, nous souhaitons qu'ils puissent au moins solliciter indifféremment l'une ou l'autre signature.

